

être faites à Ruelle.

Le rédacteur en chef en sera M<sup>r</sup> Pierre Darnault. Les autres conseillers municipaux l'aideront.

Point de rencontre.

M<sup>r</sup> Darnault fait une proposition sur un éventuel point de rencontre qui pourrait avoir lieu à l'ancienne école. Il pourrait y avoir une bibliothèque et, le mercredi, une garderie pour les jeunes enfants.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

~~Signé~~

~~Signé~~

JJ

Nillet

Baden

~~Signé~~

~~Signé~~

Phell

~~Signé~~

Yagn

~~Signé~~ au au W

de construction.

### Téléphone mairie -

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'installation d'une ligne téléphonique à la mairie.

### Syndicat de voirie -

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> Emery, Président du Syndicat Intercommunal de Voirie de Montbron - La Rochefoucauld, par laquelle il demande d'augmenter le fonds de roulement de 60.000 francs afin d'obtenir une marge de trésorerie égale à 3 mois, soit : 1 mois réalisation des travaux - 1 mois facturation et 1 mois encaissement des factures.

Deux solutions sont proposées : l'une consistant en la participation des communes au prorata du nombre d'habitants sur la base de 4,51 francs, soit pour notre commune, une participation de 700 francs environ ;

l'autre, en contractant un emprunt, dans la mesure du possible, le supplément de dépenses occasionné par les annuités correspondrait à environ 3% du chiffre d'affaires, dépense compensée en recette par une augmentation des tarifs de 3%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, opte pour la 1<sup>re</sup> solution.

Cette participation sera inscrite au budget primitif 1984.

### Discothèque -

Monsieur HERVÉ Marcel qui est acheteur du restaurant de Madame FUALDES, "Les Vieilles Forges" au Bourg de Combiers, demande à M<sup>r</sup> le Maire l'autorisation d'ouvrir une discothèque jusqu'à 4 heures du matin, en fin de semaine, les jeudi, vendredi, samedi et dimanche. Le Conseil municipal accepte mais M<sup>r</sup> HERVÉ devra toutefois tenir compte des deux fêtes de Combiers, en avril et en septembre. Arbre de Noël.

L'arbre de Noël pour les enfants de la commune (dix) aura lieu le 17 décembre prochain à 16 heures. Les jouets seront payés sur le budget communal.

### Fête de l'école -

quelques veillées ayant lieu à l'école, il est nécessaire d'envisager de changer le mode d'ouverture de la porte.

### Cabanon

Le cabanon qui se trouve en bordure du chemin, derrière la mairie, ne sert plus à rien depuis fort longtemps. Sa toiture en très mauvais état, est tenue par le lierre qui la recouvre entièrement. Plutôt que de la faire recouvrir, le conseil municipal décide, puisque cette petite construction est tout à fait inutile, de faire procéder à sa démolition.

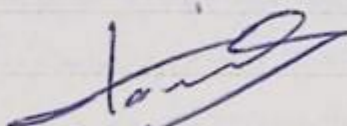
### Indemnité au Receveur municipal.

L'indemnité de gestion et l'indemnité de confection de budget au receveur municipal sont reconduites.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.



Luchon





Niolet





Magnin

